38^e édition de la





INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS





fetes@mairiesurvilliers.fr

Du lundi 16/01 au samedi 15/04

Bulletin d'inscription disponible en mairie ou sur le site : www.survilliers.fr

À 30km de Paris Autoroute A1 Paris/Lille Sortie 7

500 exposants professionnels & amateurs Entrée & parking gratuit

Restauration sur place

Règlement intérieur

- 1 Le COMITE des FÊTES de SURVILLIERS organisera une BROCANTE, le 1º mai de 5h à 20h.
- 2 Les exposants sont attendus à partir de 5h. Tout emplacement non occupé à 7H30 sera de nouveau attribué sans dédommagement.
- 3 L'inscription des exposants (professionnels & amateurs) se fera en Mairie à partir du **LUNDI 16 JANVIER 2023 et ce jusqu'au SAMEDI 15 AVRIL 2023 INCLUS** accompagnée du bulletin d'inscription ci-joint, du règlement, et des pièces demandées.

Tout dossier incomplet sera automatiquement renvoyé.

▶ L'exposant professionnel devra être titulaire d'un récépissé de déclaration de l'activité de revendeur d'objets mobiliers délivré par la Préfecture ou la Sous-Préfecture du lieu d'exercice de leur profession ou de leur domicile et se munir de sa carte professionnelle ou Kbis ou plaque de brocanteur et de son livre de police dûment tenu à jour. ▶ L'exposant non professionnel devra fournir une pièce d'identité ainsi qu'une déclaration sur l'honneur stipulant que la Brocante de Survilliers du 1er mai 2023 est la seule effectuée par lui-même dans l'année. (ci-joint sur le bulletin)

AUCUNE RÉSERVATION NE SERA FAITE LE JOUR MÊME

- 4 Les exposants s'engagent :
- ▶ à ne pas dépasser les limites de leur stand et à respecter un passage de 3 mètres sur la chaussée (passage véhicule secours).
- ▶ à laisser leur emplacement propre (un sac poubelle est mis à leur disposition à leur arrivée par les organisateurs)
- ▶à respecter les Arrêtés du Maire réglementant la vente de muguet, la circulation et la brocante.
- 5 Les emplacements seront attribués par le COMITE des FÊTES. Aucun numéro ne sera communiqué avant le 1° Mai à 5h. Un emplacement attribué l'année précédente n'est pas réservé automatiquement et au même endroit pour l'année suivante.

AUCUN EMPLACEMENT NE SERA RÉSERVÉ SANS RÈGLEMENT.

En cas d'annulation avant la date de la manifestation, la totalité du montant de la réservation sera acquise à l'organisation. Aucun remboursement ne sera fait.

6 – La vente d'objets personnels, anciens ou usagés, ou d'objets neufs de fabrication artisanale est autorisée. La vente d'objets neufs, d'armes et de munitions, de pâtisseries, de boissons alcoolisées, de confiseries, de produits alimentaires, d'animaux, d'objets à connotation religieuse ainsi que l'organisation de jeux de hasard sont strictement interdits.

Toute la partie restauration est réservée aux associations locales et aux commerces alimentaires locaux.

Le COMITE des FÊTES limite le nombre de restauration extérieure à la Ville de SURVILLIERS, <u>1 EMPLACEMENT pour 300 EXPOSANTS INSCRITS.</u>

- 7 Les mineurs sont autorisés à vendre des objets personnels en justifiant d'une autorisation parentale.
- 8 Après déchargement, les véhicules devront stationner sur les parcs ou emplacements autorisés (l'organisateur ne sera pas responsable des infractions commises).
- Toute circulation de véhicule est interdite sur le territoire de la Brocante de 8h à 18h. Le remballage est autorisé à partir de 18h.
- 9 La Brigade de Gendarmerie de Fosses et le Gardien de Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement.

Cadre réservé à l'organisation		
Emplacement(s)		
NOM N°Fiche		

BROCANTE de Survilliers LUNDI 1º MAI 2023

Les inscriptions seront retenues dans l'ordre d'arrivée et uniquement si elles sont accompagnées des pièces demandées et du règlement correspondant. Le nombre d'emplacements étant limité, l'organisateur se réserve le droit de clore les réservations sans préavis et au plus tard 8 jours avant la date de clôture annoncée.

Tout exposant doit complètement remplir le document d'inscription ci-dessous et le signer afin que sa participation puisse être confirmée. Tous les documents à fournir doivent être joints à l'inscription. Toute demande non conforme sera refusée. Les chèques seront encaissés dès leur réception.

BULLETIN D'INSCRIPTION 2023

NOM	PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE	
LIEU DE NAISSANCE	
	TEL DOMICILE
	@
AMATEUR DÉTAIL DU MATÉRIEL OU (PROFESSIONNEL BJETS EXPOSÉS (à indiquer obligatoirement)
	LIEU D'IMMATRICULATION

TRÈS IMPORTANT: POUR LES PROFESSIONNELS, FOURNIR UNE PHOTOCOPIE DU KBIS, REGISTRE DE COMMERCE OU MÉTIERS ET DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ RECTO/VERSO DU GÉRANT OU DU RESPONSABLE DU STAND.

POUR LES AMATEURS, FOURNIR UNE PHOTOCOPIE RECTO/VERSO DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET REMPLIR L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR (CI-JOINT SUR LE BULLETIN).

TARIF DES EMPLACEMENTS : 20 € LES 2 MÈTRES LINÉAIRES

(obligatoirement par multiple de 2 mètres)

1 EMPLACEMENT = 2 MÈTRES = 20 €

NOMBRE D'EMPLACEMENTS	x 20 € =
Chèque à l'ordre du COMITÉ DES FÊTES D Chèque N° Banqu	
☐ Espèces	
■ Mandat à l'ordre du COMITÉ DES FÊTES D	E SURVILLIERS
Je désire recevoir une facture (réservé unique par la poste à partir du 15 mai 2023).	ement aux professionnels, elle sera envoyée
PROFESSIONNELS ET AMATEURS - À complé	ter et à signer
Je soussigné(e) déclare cées dans le règlement et m'engage à les respecter, de m fournies. Je m'engage à satisfaire à la législation en vigue être engagée en cas de manquement à mes obligations	ême que je certifie exact toutes les informations eur et je reconnais que ma responsabilité pourra
Date Sig	nature
Uniquement pour les AMATEURS - À compléte	r et à signer
En tant qu'amateur, j'atteste participer pour la première for gés m'appartenant personnellement.	ois de l'année 2023 à une revente d'objets usa-
Date Sig	nature
2 MÈTRES = 20 € 4 MÈTRES = 40 € 6 MÈTRES = 60 € 8 MÈTRES = 80 € 10 MÈTRES = 100 €	12 MÈTRES = 120 € 14 MÈTRES = 140 € 16 MÈTRES = 160 € 18 MÈTRES = 180 € 20 MÈTRES = 200 €

AMBULANT ALIMENTAIRE = 2 MÈTRES = 80 €